

FINANCEZ VOS PROJETS

DE CHALEUR RENOUVELABLE

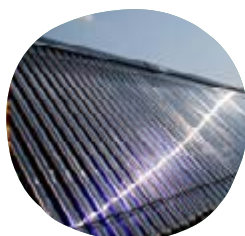


Avec le **Fonds Chaleur**, bénéficiez d'aides aux études, à l'investissement et d'un accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour vos projets de **production de chaleur renouvelable**.

CHOISISSEZ LA SOLUTION ADAPTÉE À VOTRE BESOIN



BIOMASSE
(bois plaquettes
ou granulés)



**SOLAIRE
THERMIQUE**



**RÉSEAUX
DE CHALEUR**
alimentés par
des énergies
renouvelables



**RÉCUPÉRATION
DE CHALEUR FATALE**



GÉOTHERMIE

LES BONNES RAISONS DE PASSER À LA CHALEUR RENOUVELABLE

- Maîtrisez votre facture énergétique
- Sécurisez votre approvisionnement énergétique
- Réduisez efficacement l'impact carbone lié à vos consommations énergétiques
- Participez à la transition écologique du territoire & favorisez le développement de l'emploi local

PROFITEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

Des conseillers chaleur renouvelable de l'ALEC du Pays de Rennes,
à vos côtés tout au long de votre projet :

- ✓ un accompagnement technique personnalisé,
de la conception à la phase d'exploitation
- ✓ le montage de vos dossiers d'aides financières
aux études et investissements

Simplifiez
vos démarches
avec l'ALEC !



BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR VOTRE PROJET



AIDES À LA DÉCISION

Des études financées
jusqu'à 80 %
Études de faisabilité et
assistance à maîtrise
d'ouvrage.



AIDES À L'INVESTISSEMENT

Jusqu'à 65 % du montant
de vos travaux
En fonction de la production
de chaleur de l'installation.

PASSEZ À L'ACTION, CONTACTEZ-NOUS !



fonds-chaleur@alec-rennes.org



02 99 352 350



Plus d'informations sur : www.alec-rennes.org

LE FONDS CHALEUR, EN BREF

C'est un dispositif mis en place par l'Etat pour répondre aux besoins de production de chaleur tout en favorisant le développement des énergies renouvelables.

Sur le territoire du Pays de Rennes, l'ADEME, le SDE35, ont signé un 3^e contrat de chaleur renouvelable territorial en partenariat avec le Pays de Rennes et les 4 EPCI.

L'Agence locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes (ALEC) est chargée d'animer ce dispositif et d'accompagner les porteurs de projets situés sur le territoire.

